

# CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2023-2024

## Règlement FFSB : ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3) : applicable au 15/09/2023

Déclaration des équipes quadrettes **avant le 31/07/2023** pour disputer les concours dédiés au sein du CBD07.

Equipe déclarée à la FFSB et engagée sur le plan A.S/E.S.B :

✓ 3 joueurs de base minimum (4 ou 5 possibles)

✓ Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée

✓ Les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».

✓ Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison

**La composition de l'équipe peut comporter un seul M3 mais tous les joueurs déclarés reçoivent une licence M3/F3.**

**Attention ! 1 joueur déclaré dans une équipe ne peut pas compléter une autre équipe et ne peut plus muter.**

L'équipe s'engage à ne participer qu'à un seul concours qualificatif par week-end et à toutes les journées sous peine de sanction.

La présence du capitaine n'est pas obligatoire, mais son nom doit être sur la 1<sup>ère</sup> ligne de la fiche et porter la mention « absent » à la suite de son nom.

**A l'issue des 4 premières journées, le classement permettra de désigner les 16 équipes qualifiées pour la 5<sup>ème</sup> journée.**

Après la 5<sup>ème</sup> journée, les équipes qui terminent dans les 4 premières places se qualifient directement au Championnat de France et le premier du classement accède à la M2.

**NB: Le nombre d'équipes qualifiées pour le championnat de France peut être revu en fonction du nombre de qualifiés attribué par la FFSB, (validation fin janvier du nombre de qualifiés par la commission des concours qualificatifs).**

La montée en M2 se fait au niveau de l'équipe déclarée et non en fonction du nombre de points individuels.

**L'accession de la 1<sup>ère</sup> équipe du classement en M2 s'appliquera à compter de la saison 2024/2025.**

Dates proposées sur le calendrier national de la FFSB et retenues par le CBD

**1<sup>ère</sup> journée** : 17 septembre 2023, 7 octobre 2023, **2<sup>ème</sup> journée** : 28 et 29 octobre 2023,

**3<sup>ème</sup> journée** : 2 et 3 décembre 2023, **4<sup>ème</sup> journée**: 20 janvier 2024, **5<sup>ème</sup> journée** : 30 mars 2024

Les concours dédiés sont gérés par le CBD07 et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes : Equipe de base (même n° d'équipe)

✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée

✓ Possibilité de recourir de **1 à 2 compléments d'équipe** « jokers » de l'AS/ESB par concours.

✓ Obligatoirement : 2 licences de l'équipe de base doivent être déposées + 2 licences compléments d'équipe « jokers » au maximum 5 joueurs (**Voir Art 11 de la réglementation sportive**)

**Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France O.**

## INSCRIPTIONS

Par Internet sur le site du CBD07, elles seront ouvertes, le **21/08/2023 à 20h00 aux 28/08/2023 à 20h00.**

**Toute inscription en dehors de ces dates ne sera pas prise en compte**

**Seules les 32 premières équipes inscrites seront admises à concourir. (Horodateur)**

Les coordonnées complètes du Capitaine devront être renseignées sur le formulaire Internet ainsi que les 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> choix de lieu.

Pour valider cette inscription Internet, dès parution officielle de la répartition des équipes sur le site, il faudra **envoyer dès que possible et avant le 5 septembre 2023 au CBD 4 chèques de 25 euros à l'ordre de « La société organisatrice » accompagnés des 4 fiches points. (4 premières journées)**

**En aucun cas, la société organisatrice doit modifier la liste des inscrits sur son concours, les demandes de modifications doivent être adressées au CBD qui décidera.**

# CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2023-2024

## DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Début de la compétition: 8H

Parties en 13 points ou 1h45

Présence souhaitée d'un arbitre désigné par le CBD et pris en charge par l'organisateur.

**Tirage au CBD avant la journée.**

**Règlement applicable pour les concours par groupe de 4 (ou/et groupe de 3 si concours incomplet):**

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

Avant le démarrage de la compétition, s'il s'avérait qu'après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe.

Déroulement horaire Quadrettes (Parties en 1h45), chaque équipe rencontre les autres équipes de son groupe :

1<sup>ère</sup> partie : 8h, 2<sup>ème</sup> partie : 10h15 et 3<sup>ème</sup> partie : 14h

**Les ½ finales opposent les 4 équipes classées 1<sup>ère</sup> de chaque groupe, les équipes classées 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> jouent une partie de classement.**

½ finales + parties classement: 16h15, Finale : 18h30

## **ATTRIBUTION POINTS DE CLASSEMENT (pour l'équipe)**

|   |                   |
|---|-------------------|
| Partie de Groupe (Gagnée, Office ou Forfait)                                  | 2 pts             |
| Bonus 1er de groupe   | 6 pts             |
| Bonus 2 <sup>ème</sup> de groupe  | 4 pts             |
| POINTS de Classement Bonus 3 <sup>ème</sup> de groupe <b>sauf groupe de 3</b> | 2 pts <b>ou 0</b> |
| 1/2 Finale  | 4 pts             |
| Finale  | 4 pts             |
| Partie de Classement  | 2 pts             |

Dans les groupes de 3, les 2 points bonus ne seront pas attribués au 3<sup>ème</sup> du groupe.

**Remarque préliminaire:** C'est le total des points obtenus dans tous les concours qualificatifs auxquels l'équipe a participé qui est retenu, à l'issue du 5<sup>ème</sup> week-end.

## **Classement des équipes :**

Les points de classement n'ont rien à voir avec les points de catégorisation pour la montée ou le maintien.

Ce classement d'équipe sert à désigner les 4 équipes qualifiées au Championnat de France et 6 suivantes après les poules au Fédéral (1<sup>er</sup> de poule et 2<sup>ème</sup> de poule)

**L'AS organisatrice devra adresser au plus vite, dès le lendemain au CBD07, les fiches d'inscription et le tableau de la compétition (graphique) pour que ces points soient comptabilisés par la secrétaire du CBD**

## **PRIX MINIMUM:**

Inscriptions : 25€ par équipe

Indemnités: 20€ par partie gagnée en groupe, 30€ partie de classement, ½ et finale.

## **ATTRIBUTION POINTS DE CATEGORISATION (pour chaque joueur)**

Ces concours dédiés qualificatifs sont des concours classés Promotion et rapportent au joueur des points de catégorisation selon réglementation en cours

**Les litiges éventuels quels qu'ils soient seront gérés par le Comité de l'Ardèche**

# CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2023-2024

## ARTICLE 77.B - CONCOURS ORGANISES PAR GROUPES

### 1. Définition des Groupes

On entend par "Groupes" la réunion d'un nombre déterminé d'équipes ou joueurs (3 ou 4 équipes).

En outre, il faut éviter, dans la mesure du possible, que deux équipes d'une même ASB se trouvent dans un même groupe.

### 2. Recommandation

Il est recommandé de former le maximum de groupes de 4, formule la plus juste.

Cependant, en fonction du nombre d'équipes et de jeux disponibles, l'utilisation de groupes de 3 peut s'avérer nécessaire.

Si le groupe est incomplet, la partie est gagnée sur le score de 13 à 7, mais elle n'est pas primée.

RS 2022/2023 : Art 64 tirage au sort alinéa 5

Par ailleurs, avant le démarrage de la compétition, s'il s'avérait qu'après tirage un groupe soit réduit à deux équipes, un tirage parmi les groupes de 4 désignera une équipe pour compléter ce groupe.

### 3. Dénomination des rencontres

Les rencontres dans un groupe se nomment « phases ». Chaque phase correspond à une partie.

### 4. Ordre des rencontres - résultats

Dans chaque Groupe, identifier chaque équipe par une lettre (A, B, C, D) au moyen d'un tirage au sort.

Chaque équipe dispute une partie contre toutes les autres équipes du groupe :

Première phase

- ✚ Les équipes A et B sont opposées l'une à l'autre.
- ✚ Les équipes C et D sont opposées l'une à l'autre.

Deuxième phase

- ✚ Les équipes A et C sont opposées l'une à l'autre.
- ✚ Les équipes B et D sont opposées l'une à l'autre.

Troisième phase

- ✚ Les équipes A et D sont opposées l'une à l'autre.
- ✚ Les équipes B et C sont opposées l'une à l'autre.

**L'équipe classée 1ère de son groupe poursuit la compétition.**

**Possibilité de faire disputer une partie de classement entre les équipes classées 2ème et 3ème**

### En cas d'égalité à l'issue des phases de groupe :

✓ Si l'égalité concerne **2 équipes** (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées par l'opposition directe (celui qui a gagné l'autre est déclaré vainqueur).

✓ Si l'égalité concerne **3 équipes** (nombre de parties gagnées égal), celles-ci sont départagées :

- ✚ au goal-average général (différence points faits, points laissés faire)
- ✚ puis au nombre de points marqués (points faits).
- ✚ Puis si l'égalité persiste entre 2 équipes, celles-ci sont départagées par l'opposition directe.
- ✚ Si l'égalité persiste entre les 3 équipes, une épreuve d'appui est jouée sur le principe de celle jouée dans le Championnat des clubs.

# CONCOURS QUALIFICATIFS:M3

Règlement Ardèche 2023-2024

## Applicable au 15 septembre 2023 ARTICLE 11 - TROISIÈME DIVISION (M3)

Chaque CBD ou District classe en M3, 15 à 25 % de son effectif total compétition masculin adulte :

✓ Les joueurs adultes et G -18 ayant obtenu, au cours de la saison sportive, le nombre de points de catégorisation correspondant au pourcentage ci-dessus.

✓ Les joueurs issus de G -18 inscrits sur la liste ministérielle Espoirs qui n'ont pas opté pour la M2,

✓ Les joueurs maintenus par leur classification antérieure.

1. Déclaration des équipes (en début de saison)

A compter de la saison 2022/2023, possibilité de déclarer des quadrettes M3 pour disputer au cours de la saison 5 concours dédiés à l'intérieur de la LBR, du PADB ou du CS. Le classement au terme des 5 journées de concours dédiés permet une qualification directe au championnat de France quadrettes d'un nombre d'équipes déterminé par la LBR, le PADB ou le CS.

A compter de la saison 2023/2024, mise en place obligatoire des concours dédiés dans toutes les ligues, PADB et CS et accession en M2 des 14 meilleures équipes des régions ou inter régions suivantes :

✓ AURA: 8 équipes ✓ PACA + OCC: 2 équipes ✓ NAQ + CVL + BPL: 1 équipe ✓ HDF + IDF + NMD: 1 équipe

✓ BFC + EST: 1 équipe ✓ A définir: 1 équipe Au besoin, un play-off est organisé par l'inter région entre les premiers de chaque région.

Les 2 finalistes du championnat de France Quadrettes M3 accèdent aussi en M2.

Les 16 dernières équipes du classement quadrettes final de M2 descendent en M3.

En cas de refus de maintien ou d'accession d'une équipe, les joueurs qui la constituaient reçoivent une licence rouge.

Si une équipe de M3 qui devait monter M2 ne repart pas, c'est l'équipe suivante du classement de sa région ou inter région qui monte et ainsi de suite.

Possibilité de déclarer une équipe en M3 de 3 à 5 joueurs d'une même AS/ESB et avec un minimum d'un licencié classé en 3ème division.

Tous les joueurs déclarés dans l'équipe reçoivent une licence M3/F3.

Les concours dédiés sont gérés par les LBR/PADB/CS et sont ouverts aux seules équipes déclarées selon les règles de composition suivantes :

✓ Equipe constituée de 4 ou 5 joueurs avec au moins 2 joueurs de l'équipe déclarée.

✓ Possibilité de recourir de 1 à 2 compléments d'équipe « jokers » de l'AS/ESB par concours

| POSSIBILITÉS DE COMPOSITIONS DES QUADRETTES<br>EN CONCOURS DÉDIÉS M3 |                    |              |                   |                   |   |
|--|--------------------|--------------|-------------------|-------------------|---|
| Equipe de base<br>(même n°<br>d'équipe)                              | Dépôt des licences |              | Joueurs présents  |                   |   |
|  | Equipe de base     | Complément   | Equipe de base    | Complément        |   |
| 5 joueurs  | 5                  |              | 4 ou 5            |                   | <b>OBLIGATOIREMENT</b><br><br>2 licences de l'équipe de base doivent être déposées<br><br>2 licences compléments d'équipe « jokers » au maximum |
|  | 4                  |              | 4                 |                   |   |
|  | 4                  | 1            | 3 ou 4            | 0 ou 1            |   |
|  | 3                  | 1            | 3                 | 1                 |   |
|  | 3                  | 2            | 2 ou 3            | 1 ou 2            |   |
|  | 2                  | 2            | 2                 | 2                 |   |
| 4 joueurs  | <del>2</del>       | <del>3</del> | <del>1 ou 2</del> | <del>2 ou 3</del> |   |
|  | 4                  |              | 4                 |                   |   |
|  | 4                  | 1            | 3 ou 4            | 0 ou 1            |   |
|  | 3                  | 1            | 3                 | 1                 |   |
|  | 3                  | 2            | 2 ou 3            | 1 ou 2            |   |
|  | 2                  | 2            | 2                 | 2                 |   |
| 3 joueurs  | <del>2</del>       | <del>3</del> | <del>1 ou 2</del> | <del>2 ou 3</del> |   |
|  | 3                  | 1            | 3                 | 1                 |   |
|  | 3                  | 2            | 2 ou 3            | 1 ou 2            |   |
|  | 2                  | 2            | 2                 | 2                 |   |
|  | <del>2</del>       | <del>3</del> | <del>1 ou 2</del> | <del>2 ou 3</del> |   |

# **CONCOURS QUALIFICATIFS:M3**

Règlement Ardèche **2023-2024**

**Attention !** Une équipe constituée ne peut pas se scinder en deux pour participer à deux compétitions le même week-end sous peine de sanction sportive et de non-participation au championnat de France Q.

Peuvent servir de complément d'équipe les F3 et M3 n'appartenant pas à une équipe déclarée, les 4D et les U18 à condition de ne pas être inscrits sur la liste ministérielle de Haut Niveau « Elite, Seniors, Collectifs nationaux ou Relève ».

Les compléments d'équipes peuvent évoluer dans d'autres équipes de l'AS/ESB au cours de la saison.

Les équipes sont reconnues par 2 critères :

- Le nom de l'AS
- Le nom du chef d'équipe.

Chaque équipe déclarée se verra attribuer un code d'identification (N° d'équipe).

Les déclarations d'équipes M3 pour la saison suivante doivent être saisies dans « BOULY ».

Il est entendu que les joueurs déclarés dans une équipe ne peuvent plus muter.

A partir du 15 août, la FFSB valide ces équipes constituées et leur numéro d'identification.

Les licences des joueurs peuvent alors être éditées.

Modification de la composition d'une équipe déclarée ou constituée : En cas de décès ou d'incapacité définitive, un joueur peut être remplacé pour la saison en cours. Ce remplaçant ne peut être issu d'une autre équipe constituée